



Municipalité d'Amherst

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉS par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 12 juin 2023 à 19 h 30 au 245, rue Amherst, Amherst.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : Agrandissement

Nature et effets : Autoriser un empiétement de 5.78 mètres dans la marge de recul de 17.48 mètres, protégé par droit acquis, telle que prescrite aux articles 4.3.7.1 et 13.2.1 du règlement de zonage 352-02.

Identification du site concerné : 1381 chemin du Lac-de-la-Sucrerie

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à [info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca) ou lors de la séance.

DONNÉ à Amherst ce 25<sup>e</sup> jour de mai 2023

Martin Léger, directeur général

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 25 mai 2023 entre 8h00 et 16h45.

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier